5. No. 7

REMONTRANCES
DU
PARLEMENT
DE PARIS,
DU 4. AOUST 1756.

AU SUJET des autres Parlemens du Royaume, sur les Entrepriſes du Grand-Conſeil.

M. DCC. LVI.

TRES-HUMBLES
ET TRES-RESPECTUEUSES
REMONTRANCES,

Que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur, les Gens tenans sa Cour de Parlement.

SIRE,

QUE les Princes & les Peuples seroient heureux si le Thrône étoit inaccessible au mensonge, & si la vérité seule avoit le privilége d'en approcher! Mais par une fatalité dont les exemples ne sont que trop communs, toutes les passions se réunissent pour envelopper des nuages les plus sombres cette lumiere qui doit éclairer & diriger le Souverain dans l'administration de la Justice, dont il est spécialement chargé envers ses Sujets. Aussi dans le sein même du Paganisme ces illustres Empereurs, qui n'avoient d'autre objet que de s'immortaliser parmi les hommes, furent intimement persuadés que le

principal intérêt d'un Souverain étoit de faire arriver la vérité jusqu'à lui. Combien n'étoient-ils pas en garde contre le faux zèle des Délateurs, contre le poison de la flatterie, contre les insinuations du mensonge revêtu des livrées de la droiture & de la bonne foi ? Encore n'échapperent-ils pas toujours aux piéges qui leur étoient tendus. Qu'il nous soit permis, SIRE, de citer à ce sujet l'aveu d'un des Monarques les plus habiles qui ayent rempli le Thrône des Cesars. Il fut ennemi de notre Religion ; mais le vrai ne cesse pas d'être vrai dans la bouche d'un Persécuteur. Dioclétien après avoir abdiqué l'Empire, reconnoissant dans la retraite une partie des fautes qu'on lui avoit fait commettre pendant un regne de vingt ans, disoit à ses amis : „ Rien n'est plus difficile que de „ bien gouverner.

„ Quatre ou cinq personnes se liguent en„ semble pour tromper le Souverain : ils lui „ montrent les choses sous la face qui leur „ convient : le Prince enfermé dans son Pa„ lais ne peut connoître la vérité par lui-mê„ me, il ne sçait que ce qu'ils lui disent : il „ met dans les places ceux qu'il devroit en „ éloigner : il destitue ceux qu'il devroit con„ server : en un mot, malgré les intentions „ les plus droites, malgré toutes ces pré„ cautions, le meilleur des Princes est trahi „ & vendu ; il est le jouet & la victime de

„ ceux qui lui dérobent la vérité. „

Votre Parlement, SIRE, vous la doit, cette vérité précieuse, si rare, si étrangere dans les Palais : il vous la présente sans crainte, parce qu'il sçait que vous la chérissez : toutes les fois qu'elle est parvenue jusqu'à vous, les hommages que VOTRE MAJESTE' lui a rendus, vous ont couvert d'une gloire plus immortelle encore que les lauriers dont la victoire vous a couronné : il est plus grand de céder à la vérité que de dompter l'Univers. De quel crime votre Parlement ne se rendroit-il pas coupable, s'il vous la dissimuloit aujourd'hui ? Peut-être ne fut-il jamais plus nécessaire pour l'intérêt de votre pouvoir, & pour le maintien de l'ordre public dans votre Royaume, de vous la montrer sans déguisement.

C'est l'objet des très-humbles & très respectueuses Remontrances que nous avons l'honneur de porter aux pieds de votre Thrône.

Un Etat, SIRE, ne peut être ni florissant, ni durable, qu'autant qu'il est conduit par un sage Gouvernement & par une Police bien réglée.

Or toute l'harmonie politique dépend essentiellement de trois mobiles, qui doivent agir de concert par une progression de mouvemens uniformes & combinés ; l'autorité Souveraine, la Loi, les Ministres de la Loi.

Le pouvoir d'inſtitution & de détermination réſide dans le Souverain ; le pouvoir de direction réſide dans la Loi ; le pouvoir d'exécution & de conſervation réſide dans les Miniſtres de la Loi.

Qu'un ſeul de ces trois Reſſorts ſoit directement attaqué, les deux autres reçoivent indirectement des attaques auſſi réelles, auſſi dangereuſes : l'action totale qui doit réſulter de leur correſpondance mutuelle eſt interceptée ; il ne reſte plus que des mouvemens convulſifs qui tendent à la diſſolution.

Attaquer l'autorité du Souverain, c'eſt ruiner le principe & le fondement de la Loi ; c'eſt rompre le nœud ſacré qui réunit & qui lie les diverſes opérations des Miniſtres de la Loi.

Attaquer la Loi, c'eſt enlever à la puiſſance Souveraine le caractere de Majeſté, d'uniformité & de ſageſſe ; c'eſt déſarmer les Magiſtrats ; c'eſt abandonner le Prince à ſes volontés arbitraires, & réduire les Magiſtrats à la fonction d'aveugles Exécuteurs.

Attaquer les Magiſtrats, c'eſt en apparence laiſſer à l'Etat un Souverain & des Loix ; mais des Loix ſans exécution, ſans activité ; mais un Souverain dans l'impuiſſance de tranſmettre aux différentes parties de ſon Royaume les mouvemens réguliers qui doivent les animer.

Il eſt donc eſſentiel pour le ſalut de l'Etat

que le Souverain, les Loix & les Magiſtrats conſervent leur ſupériorité, leur efficacité, leur caractere. Il eſt eſſentiel pour la conſervation de la Magiſtrature dans l'Etat, que l'on y reſpecte le Souverain & les Loix pour la conſervation des Loix, que le Légiſlateur & les Miniſtres de la Loi ayent, chacun dans le rang qui leur convient, la puiſſance & la force qu'exigent leurs fonctions: enfin il eſt eſſentiel pour la conſervation de l'autorité du Souverain, que les Magiſtrats, dépoſitaires des Loix, préſident en ſon nom à toute l'œconomie politique, & qu'ils exercent avec dignité & liberté la puiſſance convenable pour ſoumettre tous les membres de l'Etat aux volontés légales du Souverain.

Les Magiſtrats ne lui ſont pas moins néceſſaires que ces autres appuis du Thrône, ces autres fidels Sujets qui verſent leur ſang pour la défenſe de l'Etat & pour la gloire du Monarque. Tandis que des Guerriers intrépides portant au dehors la terreur de ſes armes, répriment des ennemis injuſtes & jaloux, l'intérieur du Royaume ſeroit livré au déſordre & à la confuſion, ſi les Magiſtrats n'y entretenoient par-tout la douceur & l'empire des Loix: ils y font régner le Monarque par l'amour & par la confiance, ils ne ſont redoutables qu'aux mauvais Citoyens.

La gradation, SIRE, des différens ordres de la Magiſtrature forme une chaîne indiſſo-

luble qui embraſſe tout l'Etat, & dont les deux extrêmités ſe réuniſſent dans votre main. La texture & l'union de cette chaîne ſont maintenues par votre Parlement qui en eſt lui-même la portion la plus noble & la plus eſſentielle : les Compagnies de Magiſtrats ſupérieurs, connues ſous le nom de Parlement, compoſent l'ancienne Cour du Roi qui étoit originairement attachée à la ſuite du Souverain, & qui devint ſedentaire dans la Capitale. Le Parlement de Paris *eſt la premiere & la Métropolitaine Cour du Royaume*, ſuivant les expreſſions de François I ; tous les autres en ſont des détachemens, ou pour mieux dire, des extentions : ainſi la Cour Métropolitaine & toutes ſes colonies ſont les diverſes claſſes d'un ſeul & unique Parlement, les divers Membres d'un ſeul & unique Corps, animé du même eſprit, nourri des mêmes principes, occupé du même objet.

Delà, SIRE, ce mouvement général de toutes vos Cours de Parlement, dès qu'il s'agit de vos intérêts. Delà cette prompte unanimité, cette concorde indélibérée, ces démarches uniformes, quoique ſans concert, pour réprimer tout ce qui bleſſe votre autorité, tout ce qui donne atteinte aux maximes du Royaume, toute innovation capable de troubler la Religion ou l'Etat : delà auſſi par une conſéquence néceſſaire, cette haine que

votre Parlement a toujours mérité de la part de ceux qui ont entrepris de changer les principes du Gouvernement François, & d'en substituer de nouveaux : c'est toujours contre lui qu'ils dirigent leurs premiers coups : leur artifice ordinaire est de le rendre suspect de désobéissance lorsqu'il ne peut obéir sans trahir son Roi, & sans violer son serment. Ils ignorent ou feignent d'ignorer qu'il y a une résistance de fidélité, & une complaisance perfide ; que les Rois vos prédécesseurs ont enjoint aux Cours de Parlemens de ne jamais déférer à des ordres surpris, & de s'opposer toujours à leur exécution, quand même elles auroient à craindre d'encourir l'indignation du Souverain : Quiconque ose lui dire, quelque toute résistance est un attentat, le trompe par une flatterie empoisonnée ; c'est un ennemi public.

Vos Cours de Parlement, SIRE, sont indispensablement obligées de dire la vérité au Souverain, & de résister jusqu'à la mort aux abus que l'on voudroit faire de son nom & de son autorité.

Jamais elles ne porteront trop loin l'exercice de ces honorables, mais pénibles fonctions ; il seroit plutôt à craindre qu'elles ne s'en abstinssent par découragement. Quel malheur, si le seul Corps de l'Etat qui ait droit de représenter au Prince ses intérêts véritables, le seul Corps chargé de veiller au

dépôt des Loix, étoit réduit au silence & à l'inaction! Un Auteur accrédité disoit au Cardinal de Richelieu en lui dédiant son Livre : *Si nous voulons repasser sur ce qui est du tems de nos Ancêtres, nous trouverons que tant que nos Rois ont favorisé l'autorité de cette Compagnie, ils ont conservé la leur ; & au contraire pour si peu qu'ils ont entamé cet Ordre, plusieurs désavantures & infortunés succès les ont accueillis.*

La fidélité de vos Cours de Parlemens, SIRE, leur a souvent attiré des disgraces ; mais à la fin on a regardé comm'une constance digne d'éloges, & comm'une fermeté de précepte, cette même résistance que dans les momens de surprise on avoit taxée de révolte, & punie ou menacée des plus séveres châtimens.

Nous ne craindrons point, SIRE, de rappeller à V. M. nos disgraces personnelles, cet événement unique dans l'Histoire de la Monarchie, mais dont le dénouement qui fut votre ouvrage, ne servit qu'à faire briller d'un nouvel éclat votre sagesse consommée, votre justice & votre bonté. Proscrit, dispersé, captif, votre Parlement de Paris avoit annoncé à toute la France qu'il aimoit mieux perir que de vous être infidelle : son rappel, SIRE, dont il n'est redevable qu'à vous seul, le retour de votre bienveillance, la joye publique & l'applaudissement de tous vos fidelles,

Sujets firent oublier ſes malheurs, & furent la preuve qu'il les auroit mérités s'il avoit eu la foibleſſe de condeſcendre à ce qu'on exigeoit de lui.

SIRE, les ennemis des Loix n'ayant pu réuſſir à nous perdre, tournent maintenant leurs attaques contre vos autres Cours de Parlemens, réſolus ſans doute de revenir ſur nous quand il les auront anéanties. Dans une occaſion qui intéreſſe eſſentiellement votre ſervice, nous manquerions à notre devoir, ſi nous vous laiſſions ignorer tant de ſurpriſes journalieres qui donnent de mortelles atteintes à votre autorité & à la forme conſtitutive de l'Etat. Nous n'entrerons pas, SIRE, dans le détail des démarches qui ont attiré aux Parlemens de Rouen & de Bordeaux des traitemens ſi rigoureux; ils ont porté aux pieds du Thrône leurs gémiſſemens & leur juſtification, nous ne pourrions qu'affoiblir leur apologie : mais il ne nous eſt pas permis de nous taire ſur un objet encore plus intéreſſant, & qui touche directement la conſtitution de l'Etat; c'eſt le deſſein qui paroît avoir été formé de détruire toute Magiſtrature en France. Pourrions-nous, SIRE, vous diſſimuler nos trop juſtes allarmes ſur un point ſi capital ? Tout annonce ce projet de diſtraction & de ruine, tout y prépare. Ce ſeroit s'aveugler que de ne pas appercevoir un plan ſyſtématique & ſuivi. Daigne le Ciel,

protecteur de cet Empire, confondre ce ſyſtême monſtrueux & le tourner contre ſes Auteurs.

Il faut aujourd'hui plus de courage que jamais; il nous faut, nous oſons le dire, une vertu ſupérieure pour aſpirer à l'honneur de ſervir V. M. dans la profeſſion de Magiſtrats. Les Magiſtrats ne ſe forment que par un long & pénible travail : l'étude, la retraite, une vie ſérieuſe & occupée, la pureté des mœurs, l'éloignement des plaiſirs, le déſintéreſſement, le ſacrifice d'une partie conſidérable de ſa fortune ſont des conditions néceſſaires pour remplir dignement les fonctions de cet état, & pour obtenir la confiance de V. M. & cette conſidération publique qui ſont les uniques prétentions du Magiſtrat & toute ſa recompenſe.

Quel que ſoit le zèle qui l'anime pour ſervir ſon Roi & ſa Patrie, ne ſe croira-t-il pas condamné à l'eſclavage le plus cruel, ſi au lieu d'être encouragé par les regards favorables du Souverain, il eſt continuellement menacé de la diſgrace; s'il ne peut s'acquitter de ſes devoirs avec la dignité & la fidélité eſſentielle à ſon caractere, & ſi dans l'exercice laborieux de ſes fonctions, il trouve des dangers capables de lui faire envier la profeſſion de Soldat? Un Soldat ne riſque que ſa vie, un Magiſtrat riſque de déplaire à ſon Roi.

Pouvons-nous douter du projet de détruire la Magistrature par les mauvais traitemens, par le découragement & par le dégoût, lorsque dans chaque partie du Royaume les Magistrats sont attaqués sans relâche dans leur liberté & dans leur honneur, & traités de rebelles à cette même autorité pour laquelle ils se dévouent;

Lorsque des Arrêts qui ont été le fruit de la méditation, des recherches & des délibérations les plus réfléchies, sont cassés en un instant, & pour ainsi dire, d'un coup d'œil, par des actes qui n'ont rien de respectable que l'auguste nom dont la surprise les a revêtus;

Lorsque les Magistrats, à qui leur attachement pour leur Roi, l'amour des regles & la nécessité des circonstances, dicterent des décisions pleines de sagesse, ont la confusion d'être humiliés & outragés par des reproches accablans de témérité, de désobéissance & d'attentats; crimes attroces & qui ne sont pas assez punis, si ceux qui nous les imputent croient sérieusement que nous en sommes coupables? Est-il un Magistrat qui, dans cet abîme d'amertume & d'ignominie, n'ait le cœur flétri, & qui ne seche de douleur d'être inutile à tout bien? En est-il un qui ne soit tenté d'abandonner un vaisseau toujours battu de la tempête, & prêt à s'ouvrir de toutes parts? Qui sera désormais assez hardi pour desirer d'être associé à une troupe de

malheureux proscrits, souvent frappés de sa foudre, toujours languissans dans la disgrace, & qui conservent à peine quelque foible image de leur ancienne dignité ? Quel Citoyen pourra se résoudre à entrer dans la Magistrature ? On n'y veut que des esclaves, quel homme d'honneur ? On ne s'attire que des opprobres en y faisant son devoir, quel homme de bien ? C'est un crime d'y suivre les lumieres de sa conscience, quel homme versé dans les Loix ? Il n'y a plus d'autre Loi que les ordres particuliers ; on ne peut plus entrer dans ce Sanctuaire que pour s'y rendre victime : Heureux si du moins le sacrifice étoit agréé de celui pour qui l'on s'immole !

Ce tableau, SIRE, n'a rien d'exagéré ; il est visible qu'on veut perdre la Magistrature : mais à Dieu ne plaise qu'elle Vous attribue ses malheurs ! Le Ciel n'est pas plus éloigné de la Terre que cette pensée est loin de notre esprit. Nous respectons, nous aimons la main qui nous frappe, & nous ne la confondrons jamais avec les personnes mal intentionnées qui l'ont armée contre nous. Hélas ! SIRE, V. M. frappe les meilleurs de ses Sujets ; mais Elle croit punir des revoltés. Ce n'est point de V. M., c'est à Elle que nous nous plaignons : les rigueurs mêmes qui nous font gémir, sont une preuve de Votre clémence ; Vous nous punissez trop paternellement, nous croyant tels qu'on nous représente à vos yeux.

Votre Peuple, SIRE, accoûtumé à regarder vos Parlemens comme les organes de la volonté royale, & qui de tout tems a entendu dire, qu'il leur eſt défendu de tenir pour volonté du Roi tout ce qui tend à faire le mal, ſe croit tranſporté dans un monde nouveau. Sa conſternation eſt générale & redouble chaque jour, lorſqu'il voit ceux qu'il révéroit comme ſes Peres, ſes Appuis, ſes Modéles, ſes Médiateurs auprès du Thrône, flétris, diſperſés, empriſonnés, opprimés; dans quel embarras, & dans quelle confuſion d'idées ne doivent pas le jetter ce conflit ſcandaleux de l'autorité royale diviſée avec elle-même, cette contradiction perpétuelle entre vos Parlemens & vos volontés, cette pernicieuſe rapidité avec laquelle on eſſaye d'anéantir les déciſions les plus ſolemnelles de vos Parlemens?

Qui n'a cru voir expirer la Magiſtrature dans le ſpectacle inoui des vexations qu'a eſſuyé votre Parlement de Rouen? Des Magiſtrats d'une capacité & d'une probité reconnues, ſont arrachés à leurs fonctions, à leur Compagnie & à leurs familles. On les mande pour rendre compte de leur conduite à V. M.; cependant on leur refuſe l'accès du Thrône. Toujours préſens, rebutés, ils ſont enfin renvoyés avec mépris, après avoir rampé long-tems à la ſuite de la Cour, ſans pouvoir obtenir la grace de marquer leur

soumission à des ordres qui leur donnoient le droit de se présenter à V. M. Plus d'une fois le temple de la Justice a été comme pris d'assaut par des gens de guerre : & l'objet de cette expédition étoit d'enlever avec éclat du dépôt inviolable du Greffe les monumens de la fidélité des Magistrats, & d'y substituer des actes trop légitimement suspects de surprise par l'irrégularité de leur forme & par le défaut essentiel des marques extérieures qui caractérisent aux yeux des Magistrats les véritables volontés du Souverain.

Ceux qui abusent, SIRE, de votre confiance contre vous-même, vous ont laissé ignorer combien toute la France a été touchée du sort de votre Parlement de Bordeaux & de plusieurs de ses Membres aussi distingués par leurs lumieres, leurs talens & leurs services, que par leur dévouement pour votre personne sacrée. Ces Magistrats, nos respectables Collegues, sont encore dans les liens de l'exil : ils souffrent en Héros, ou plutôt en Magistrats fidelles, parce que le vrai courage est le prix de la bonne conscience & de la fidélité : ils ne souffrent précisément que parce qu'ils ne veulent pas abandonner les droits inaliénables de votre Domaine, que parce que d'injustes délations leur ont supposé des délits dont ils ne devoient pas être seulement soupçonnés. Daignez ordonner, SIRE, que l'on vous expose les faits :

votre indignation changera d'objets, & vous ne trouverez de criminels que les délateurs.

L'aviliſſement de la Magiſtrature excite un ébranlement général dans le corps politique, & cauſe un relâchement funeſte dans tous les reſſorts de l'Etat. Déja la fermentation que l'on remarque dans les eſprits, pronoſtique peut-être ce que nous n'oſons prévoir. D'un ſeul mot, SIRE, V. M. peut remédier à tout. Faut-il que le meilleur des Rois, que le Pere de ſes Peuples ignore des maux qui ſeroient guéris, ou pour mieux dire, dont l'Etat ne ſeroit jamais affligé, ſi la vérité n'étoit pas détenue captive, & ſi les avenues du Thrône ne lui étoient pas fermées par ceux qui veillent ſans ceſſe pour l'en écarter?

C'eſt à vos Parlemens, SIRE, qu'appartient le glorieux privilége de lui ſervir d'introducteurs & d'interprêtes : mais ſi les introducteurs & les interprêtes de la vérité ſont eux-mêmes détenus captifs, ſi l'on continue à les rendre ſuſpects, il n'y a plus de reſſource, la vérité trop long-tems rejettée fuira & diſparoîtra pour jamais. Le Prince, l'Etat & les Loix ſeront à la diſcrétion de la flaterie, du menſonge, du caprice, des intérêts particuliers, & de ce qu'on appelle *Juſtice de convenance.*

Que ne nous eſt-il permis, SIRE, d'être entendus en préſence de ceux qui allument

votre courroux contre le Corps de la Magistrature, & qui ne persécutent en elle que son amour pour les regles, son inflexibilité dans le bien, son attachement à nos précieuses maximes, son zèle ardent pour V. M., sa persévérance à soutenir les fondemens de l'Etat.

Ministres des Loix, nous devons en éprouver toute la sévérité, si nous manquons à l'obéissance, à la fidélité que nous avons jurée à notre Roi, si les inculpations sont fondées; en un mot, si le portrait que font de nous plusieurs Arrêts du Conseil, est un portrait ressemblant; dans ce cas, l'exil, la captivité, le mépris, les opprobres dont on nous a rassasiés, tout cela [nous le répétons] est une punition trop légere; la sureté de l'Etat, votre gloire, SIRE, votre justice demandent que nous soyons livrés aux supplices les plus rigoureux.

Mais si toujours constans à suivre la regle & les mouvemens d'une conscience éclairée par la Loi, nous n'avons fait, à titre de Sujets, de Magistrats & de Dépositaires de l'autorité souveraine, que ce qu'exigeoient de nous les engagemens les plus sacrés, sous peine de prévarication & de parjure; si notre zêle n'a rien eu d'amer; si la fermeté de nos démarches a toujours été tempérée par la modération la plus respectueuse; si les ordres auxquels nous n'avons pas déférés, étoient,

quoique portant votre nom, SIRE, directement contraires à vos véritables volontés; si cette réſiſtance étoit une barriere néceſſaire pour arrêter le progrès d'un feu qui menaçoit votre Royaume d'un embraſement univerſel; en ce cas, SIRE, le Corps de la Magiſtrature eſt innocent: mais que ſes ennemis ſont coupables! Qu'il ſeroit intéreſſant pour V. M. de connoître les auteurs des troubles: quelle ſatisfaction pour Elle de ſe convaincre que la déſobéiſſance prétendue de vos Magiſtrats n'étoit que la perfection de l'obéiſſance; que malgré les contradictions & les traitemens les plus indignes, ils ont fait préciſément ce que vous leur auriez ordonné de faire, ſi V. M. eût été inſtruite de leurs motifs, de leurs démarches, & ſur-tout de celles que la malignité de leurs ennemis a le plus envénimées.

Vous Parlemens, SIRE, ont réclamé votre juſtice contre ce déluge d'Arrêts du Conſeil, parce qu'ils renverſoient la forme conſtitutive du Gouvernement François, parce qu'ils contenoient des maximes pernicieuſes, inconnues à nos Peres, deſtructives de votre autorité & de la police du Royaume; parce qu'ils tendoient à autoriſer le zèle ſéditieux & ſchiſmatique de ceux qui, ſous prétexte de ſervir la Religion, ne penſent qu'à dominer, & ne ceſſent depuis plus d'un ſiécle de déchirer les entrailles de l'Egliſe, de mettre le Royaume en combuſtion. Nous le diſons,

SIRE, avec toute la confiance qu'inspire la vérité, si les ordres particuliers & les Arrêts du Conseil qui ont fait tant de fois le sujet de nos respectueuses représentations eussent prévalu, il n'y auroit maintenant dans votre Royaume ni principes, ni subordination, ni Loix, ni regles; le Clergé tiendroit aujourd'hui les rênes du Gouvernement: vos Parlemens, SIRE, ont le mérite d'avoir prévenu jusqu'ici, par leur fermeté, l'anarchie où la France étoit à la veille de tomber.

C'est dans les Arrêts du Conseil que l'Evêque de Troyes, qui vient de donner à l'Eglise & à l'Etat le scandale de la plus criminelle révolte contre l'autorité royale, prétend trouver l'apologie de ses excès: Quelques Ecclésiastiques de la même faction bravent votre puissance suprême, ils la méconnoissent dans les Arrêts de votre Parlement; les Arrêts du Conseil sont leur code, leur sauve-garde, leur appui: Une audace sacrilége se fait un jeu de profaner le nom du Prince; elle ne rougit point, SIRE, de vous compromettre avec vous-même, de donner à votre autorité un caractere d'incertitude & d'instabilité qui ne peut que l'affoiblir.

Vos Parlemens, SIRE, ont réclamé contre les entreprises des Gens du Grand-Conseil, parce qu'elles tendoient par système à l'anéantissement des formes anciennes & immuables de la législation, à intervertir l'ordre sacré

que la constitution même de l'Etat soutient depuis treize siécles, à dégrader les Tribunaux de votre Justice Souveraine, à ériger un Parlement supérieur à tous les autres Parlemens, un Tribunal sans Juridiction & sans Territoire, qui ne subsiste que par les attributions & par les évocations; qui n'existeroit point si les Loix étoient observées; qui n'est tout au plus qu'un hors d'œuvre dans l'Etat; & que V. M. supprimeroit avec l'applaudissement de tous les François.

Nous réclamons aujourd'hui, SIRE, pour la dignité des Magistrats, pour la sûreté de leurs personnes, pour la liberté de leurs suffrages: nous invoquons votre Justice contre l'oppression où gémit le Corps de la Magistrature, contre les surprises faites à votre religion, contre les noires impostures que l'on a inventées pour donner le tour le plus odieux à une conduite, non-seulement innocente, mais encore indispensable & digne d'éloges, contre le dessein formé de perdre la Magistrature & de gouverner sans Loix.

Le Monarque, la Loi, les Magistrats forment un ensemble, un tout indivisible; le Monarque pour gouverner en Législateur & en Pere, la Loi pour établir la regle & la confiance, les Magistrats pour maintenir l'autorité, la justice, la subordination par leur exemple & par l'exercice des Loix; c'est cette sainte & indissoluble union qui est le principe

de toute justice, de tout ordre.

Les Magistrats ne peuvent être anéantis que par la subversion des Loix : & s'il n'y a plus de Loix, que devient l'autorité royale ?

Nous n'avons, SIRE, que des vues pures dans tout ce que nous avons l'honneur de vous exposer ; nous ne demandons ni bienfaits, ni recompenses ; toute notre ambition est de vous servir en bon & fidelles Sujets ; nous ne vous demandons d'autre grace que celle de nous entendre, de ne nous point condamner sans nous avoir entendus, & de suspendre les coups dont on voudroit nous écraser, jusqu'à ce que vous ayez eu la bonté de vous faire rendre compte par nous-mêmes des objets des plaintes que l'on fait contre nous.

Daignez, SIRE, écouter en notre faveur les sentimens paternels que la nature a imprimés dans votre ame vraiment Royale ; daignez rendre à leurs fonctions & à leurs familles des Magistrats qui n'ont d'autre crime que d'avoir rempli leurs devoirs & leur destination ; daignez Vous faire représenter les Remontrances que vos Parlemens se sont trouvés dans la nécessité de vous faire : aussitôt que V. M. voudra bien en juger Elle-même, nous sommes assurés qu'elle nous rendra justice, qu'Elle imposera silence à ceux qui l'ont indisposée contre nous, qu'Elle plaindra notre sort, qu'Elle louera notre zèle, que nos

démarches ſeront applaudies, que les ordres ſurpris ſeront révoqués, que nos Arrêts ſeront adoptés & authentiquement executés.

Que V. M., SIRE, donne à ſes Parlemens les marques de bonté qu'ils méritent par leur vigilance à défendre les droits ſacrés de votre Couronne, le dépôt des Loix, les maximes fondamentales de l'Etat : dès ce moment Vous aurez la conſolation de voir par une heureuſe révolution l'ordre ſe rétablir, le calme ſuccéder au trouble, les auteurs de nos diſcordes rentrer malgré eux ſous le joug de l'obéiſſance ; perſonne n'oſera plus accuſer vos Magiſtrats de vouloir ou partager, ou diminuer, ou contredire votre autorité. Vos Parlemens ne changeront ni de principes, ni de ſentimens, ni de conduite ; & néanmoins vous leur rendrez votre eſtime & vos bontés, dès qu'ils vous auront expoſé les maximes pour leſquelles ils ſouffrent, & les faits qu'on leur impute.

Votre Majeste', SIRE, a reçu des mains de la Providence, par le droit du ſang, la Monarchie la plus floriſſante & la plus redoutable de l'Univers : vous avez porté ſa gloire plus loin que ne l'avoit portée depuis Charlemagne aucun des Rois vos prédéceſſeurs. L'Europe admire votre amour pour la paix, & votre profonde intelligence dans l'art de la guerre. Un Roi voiſin, que de mauvais conſeils trompent juſqu'à lui faire

méconnoître la droiture de vos procédés, jusqu'à rendre inutiles les ménagemens que vous avez prodigués pour l'engager à ne pas rompre la paix, vous a forcé de recourir à la voie des armes pour venger l'honneur de votre Couronne, & protéger le Commerce de vos Etats; déja la victoire se range sous vos drapeaux, & sert la justice de votre cause; déja la terreur de votre nom fait trembler les plus imprénables rempars; bien-tôt les fiers usurpateurs de la Mer, succombant sous les efforts de vos troupes victorieuses, s'humilieront devant vous. Mais, SIRE, la gloire de votre Regne seroit plus brillante que solide, si au dedans du Royaume ces autres troupes fidelles qui combattent sous vos auspices pour V. M., pour les Loix & pour le bonheur de vos Peuples, n'étoient soutenues par la protection & par la confiance du Souverain Législateur.

Ce sont-là, SIRE, les très-humbles & très-respectueuses Remontrances qu'ont cru devoir présenter à VOTRE MAJESTE' vos très-humbles, très-obéissans, très-fidelles & très-affectionnés Sujets & Serviteurs,

Les Gens tenans votre Cour de Parlement.

Fait en Parlement, le 4. Août 1756.

Case
DC
133.4
P232
P2
1753
v.1